



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE JEAN-MICHEL
DEREX ET LE CCAS DANS LE CADRE DE LA
FETE DES SENIORS 2023**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-010
EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Jean-Michel DEREX, domicilié 7 cours Marigny 94300 Vincennes, d'animer une conférence sur le thème « Le bois de Vincennes hier et aujourd'hui » pour un montant de 220 € TTC (Deux cent vingt euros);

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Monsieur Jean-Michel DEREX, domicilié 7 cours Marigny 94300 Vincennes, pour l'animation d'une conférence sur le thème « Le bois de Vincennes hier et aujourd'hui » le 6 octobre 2023, pour un montant de 220 € TTC (Deux cent vingt euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON